



ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ECOWAP

DIRECTION AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL

ROPPA/Cadre de Concertation régionale des Riziculteurs
de riz de l'Afrique l'Ouest

Alain Sy TRAORE – satraore@ecowas.int /
syalaintraore@yahoo.fr – Chef Division Filières &
Marchés - +233.803.25.96.402

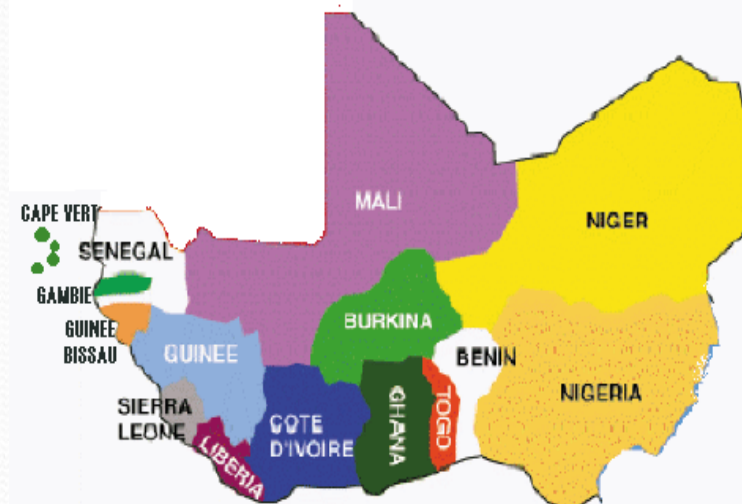


Plan de la présentation

- La présentation est organisée selon les points suivants :
 - Origine du programme (historique du programme) ;
 - Champ couvert par le plan d'investissement ;
 - Description détaillée des programmes et justification des priorités au regard des orientations de l'ECOWAP ;
 - Cadre logique de présentation des résultats ;
 - Evaluation des coûts et plan de financement ;
 - Analyse économique et financière ;
 - Mécanisme de mise en œuvre ;
 - Synergie entre les programmes ;
 - Implications pour les politiques publiques régionales ;
 - Mesures de sauvegarde
 - Evaluation institutionnelle
 - Réalisations et Actions en cours
 - Conclusion

Introduction (1/4)

- Secteur agricole :
 - 80% de la population ouest africaine vit de l'Agriculture
 - Poids économique particulier en Afrique de l'ouest: 30% PIB et 50% population active
 - Secteur important par sa contribution aux revenus, à la création d'emploi, au budget de l'Etat, etc.



Introduction (2/4)

- Secteur de l'élevage: contribue de 7 à 20% du PIB, allant jusqu'à 44% dans certains pays
 - Environ 240 millions de ruminants
 - 13 millions de porcins
 - 400 millions de volailles
 - Paradoxalement
 - Importations doublées entre 1985 et 2006 = de 40.000 t de viande à 205.000 t – pendant que la facture de lait est passé de 238 à 741 millions de dollars US
 - Représente 5 à 15% des exportations
 - **Croissance de la demande régionale** = 4%, tandis que l'offre croît au même moment de 2% - Le GAP est important
 - Transformation et conservation très limitée et peu d'échanges de produits en interne et externe

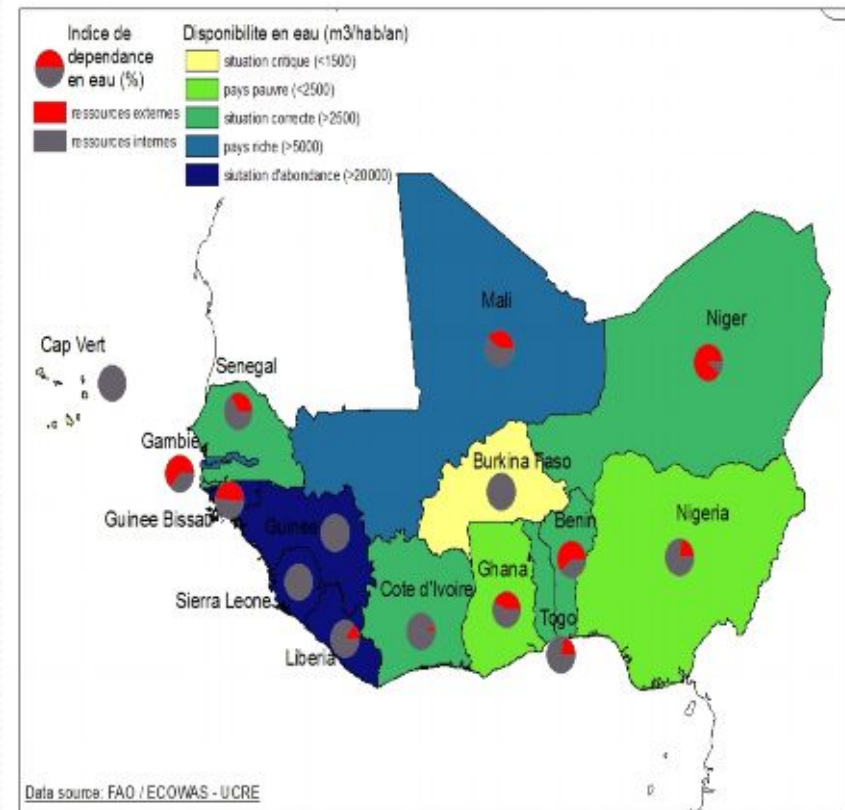




Introduction (3/4)

Secteur de l'Eau = des ressources hydriques extraordinaires dans l'espace CEDEAO!!

- Fleuve Niger parcourt 4.200 km - traverse cinq pays (Guinée, Mali, Niger, Bénin et Nigeria), et a une embouchure deltaïque de 25 000 km²
 - D'Autres grands bassin partagés en Afrique de l'Ouest
- Hormis le Cap Vert et le Burkina Faso, tous les États ont une disponibilité en eau douce renouvelable supérieure à la norme internationale de rareté établie à 1.700 m³ par personne et par an.
- Les précipitations en Afrique de l'Ouest sont estimées à 3.765 milliards de mètres cubes d'eau. Ces pluies sont inégalement réparties, avec 77% du volume arrosant les zones subéquatoriales et semi-humides.
- Les bas-fonds constituent un potentiel considérable pour le développement de l'Agriculture, notamment le riz, l'horticulture, ... Ils représentent 2 à 5 % des surfaces en Afrique de l'Ouest.





Introduction (4/4)

- Disponibilité de terre: sur 130 millions ha de bas-fonds par exemple, 3,9 millions sont utilisés
- Ressources en eau abondante (PM)
- Sur la base des écologies (pluvial, bas-fond, irrigué), les rendements du riz en Afrique n'ont rien à envier à ceux des autres régions du monde – dicit WARDA/CIGIAR
- Plus 200 nouvelles variétés homologuées en 25 ans (en Afrique de l'ouest)
- Compétitivité de la production locale



1- Origine du programme

- Le programme régional d'investissement (PRI) exprime le nouvel engagement politique pour la transformation de l'agriculture régionale :
 - ✓ **2002** : Décision de Yamoussoukro (Côte-d'Ivoire). Donne mandat à la CEDEAO pour la coordination et le suivi de la mise en œuvre du NEPAD en Afrique de l'Ouest.
 - ✓ **2003**: Adoption à Maputo (Mozambique) du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (P.D.D.A.A.). Engagement des chefs d'Etats africains de consacrer au moins 10% des budgets nationaux au développement agricole.
 - ✓ **2005**: Adoption par les chefs d'Etats, à Accra de la politique agricole de la CEDEAO: ECOWAP.



1- Origine du programme (suite)

- Le Plan régional d'Investissement : l'aboutissement d'un processus cohérent de programmation régionale
 - ✓ **2005-2006** : Elaboration du premier plan d'action de l'ECOWAP, qui consacre:
 - ✓ l'arrimage et la synergie avec le PDDAA
 - ✓ l'amorce de la mise en œuvre de certains programmes régionaux (lutte contre la grippe aviaire; marché des intrants; biosécurité, etc.)
 - ✓ **2008-2009**: Elaboration et adoption des Programmes Régionaux et Nationaux d'Investissement Agricoles (PRIA et PNIA).
 - ✓ **2009**: Hiérarchisation des priorités régionales à travers trois programmes mobilisateurs et fédérateurs de première génération.
 - ✓ **Novembre 2009 – Abuja**: Signature du « Pacte régional pour la mise en œuvre de l'ECOWAP / PDDAA », autour des 3 programmes mobilisateurs.



ECOWAP = Politique Agricole de la CEDEAO





Pourquoi l'ECOWAP?

- Dimension régionale de l'Agriculture
 - Complémentarités des bassins de production et synergie d'action nécessaire entre les espaces géographiques;
 - Multiples ressources naturelles partagées - diversités des écosystèmes;
 - Mondialisation des échanges et des économies;
 - Contexte international de la hausse des prix des denrées alimentaires.
- Convergence des interventions
- Marché régional potentiel de plus de **400 millions de consommateurs en 2020** (population actuelle ≈ 230 Millions);
- A l'horizon 2020 : inversion du rapport ruraux/urbains de 60/40 (aujourd'hui) à **40/60**;
- Accentuation des fortes pressions sur les ressources naturelles .





Vision de l'ECOWAP

- Sécurité alimentaire des populations;
- Souveraineté alimentaire : réduction de la dépendance alimentaire;
- Intégration des producteurs aux marchés;
- Création d'emploi;
- Intensification durable des systèmes de production;
- Adoption des mécanismes de financement appropriés.



Orientations de l'ECOWAP

- ❑ Amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'Agriculture;
- ❑ Mise en œuvre d'un régime commercial intracommunautaire : basé sur le principe de libre échange **en cours de construction**;
- ❑ Adaptation d'un régime commercial extérieur aux spécificités des produits agricoles



2- Champ couvert par le Plan Régional d'Investissement

- Trois champs couverts par le PRI :
 - La promotion des filières agricoles, pastorales et halieutiques prioritaires pour garantir la sécurité et la souveraineté alimentaires,
 - L'environnement général du développement agricole: marché, changement et variabilité climatiques, gestion des ressources naturelles partagées, systèmes d'information, renforcement des capacités, ...
 - Gestion des crises alimentaires et réduction de la vulnérabilité.



3- Description des programmes et justification des priorités au regard des orientations de l'ECOWAP

- Les programmes mobilisateurs, et donc le PRI, correspondent à une **sélection de priorités stratégiques** qui:
 - **Répondent à l'urgence** créée par la nouvelle conjoncture internationale et régionale.
 - **Sont focalisés sur un nombre limité de questions clés**, déterminantes pour impulser et conduire une transformation décisive et massive du secteur agricole ouest africain.
 - **Tiennent compte** :
 - des capacités humaines et institutionnelles disponibles pour leur mise en œuvre;
 - des enveloppes financières raisonnablement mobilisables .



3- Description des programmes et justification des priorités au regard des orientations de l'ECOWAP (suite)

- Les programmes mobilisateurs sont construits dans une perspective de **résultats significatifs à court et moyen termes** (d'ici à 2015 – pour la première génération de programmes).
- Le **caractère fédérateur** des programmes s'exprime à trois niveaux :
 - Ils **fédèrent** dans une **vision commune** les priorités nationales et régionales ;
 - Ils **fédèrent et articulent** l'approche par **les investissements** et l'approche par les **instruments de politique publique** (réglementations, incitations, etc.);
 - Ils **fédèrent**, autour de questions clés communes, **les approches** développées dans les **différents sous programmes du PRIA**.



4. Cadre logique : A) Vue d'ensemble

Objectif général

Moderniser l'agriculture
pour la sécurité et la
souveraineté alimentaires
et l'intégration régionale

Objectifs spécifiques

N°1 : Promotion des produits stratégiques pour la
sécurité et la souveraineté alimentaires

N°2 : Promotion d'un environnement global favorable
au développement agricole régional

N°3 : Réduction de la vulnérabilité alimentaire et
promotion de l'accès durable à l'alimentation



4. Cadre logique : B) Objectif spécifique n°1

O.S.	Résultats attendus	Activités
Promotion des produits stratégiques pour la sécurité et la souveraineté alimentaires	1.1 : Les produits alimentaires concourant à la souveraineté alimentaire : riz-maïs-manioc sont promus	1.1.1 : Appuyer la modernisation des exploitations agricoles familiales et l'intensification durable des systèmes de production
		1.1.2 : Renforcer l'irrigation
		1.1.3 : Structurer les filières de productions végétales
		1.1.4 : Promouvoir la transformation et la valorisation du riz, maïs et manioc
	1.2 : Les filières bétail, viande et lait sont promues	1.2.1 : Promouvoir les filières de productions animales (santé animale, aliments du bétail)
		1.2.2 Renforcer la mobilité transnationale des troupeaux et prévenir les conflits
		1.2.3 : Structurer les filières de productions animales (marchés autogérés, interprofession, transformation)
	1.3 : Une politique et des stratégies de gestion durable des ressources halieutiques sont définies et mises en œuvre	1.3.1. Assurer la cohérence des stratégies de gestion du secteur de la pêche
		1.3.2 : Assurer la gestion durable des ressources halieutiques maritimes et continentales



4. Cadre logique : C) Objectif spécifique n°2

O.S.	Résultats attendus	Activités
Promotion d'un environnement global favorable au développement agricole régional	2.1 : L'environnement commercial des filières agro-alimentaires est amélioré.	2.1.1. Promouvoir le commerce intra-régional des produits agricoles et agroalimentaires (financement, normes, bourses, etc.)
		2.1.2. Développer les infrastructures de commerce adaptées aux produits agricoles (marchés transfrontaliers)
		2.1.3. Mettre en place des instruments incitatifs et efficaces aux frontières
	2.2. : Des mécanismes d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques et de gestion intégrée des ressources partagées sont mis en place au niveau régional	2.2.1 Renforcer la recherche régionale pour adapter la production agricole à la variabilité et aux changements climatiques
		2.2.2 Renforcer les capacités de gestion intégrée des ressources naturelles partagées (bassins fluviaux, forêts, etc)
		2.2.3 Mettre en place des mécanismes assurantiels pour les risques climatiques et environnementaux
	2.3 : Un système d'information et d'aide à la décision est opérationnel	2.3.1 Assurer le suivi de l'environnement écologique et macroéconomique
		2.3.2 : Renforcer les dispositifs de suivi des systèmes productifs et de la situation alimentaire et nutritionnelle
		2.3.3 Renforcer les dispositifs de suivi des échanges régionaux de produits agricoles et alimentaires
	2.4: Les capacités des institutions et des acteurs régionaux sont renforcées	2.4.1 Renforcer les capacités institutionnelles des acteurs de la région (instituts de recherche et de formation ; organisations socioprofessionnelles régionales)



4. Cadre logique : D) Objectif spécifique n°3

O.S.	Résultats attendus	Activités
Réduction de la vulnérabilité alimentaire et promotion de l'accès durable à l'alimentation	3.1 : Un cadre régional harmonisé d'analyse des causes structurelles de la vulnérabilité et des instruments permettant de la réduire est défini	3.1.1 : Appuyer la définition d'une approche commune et des instruments d'intervention en faveur de l'accès à l'alimentation des personnes vulnérables
	3.2 : Le dispositif de suivi de la vulnérabilité et de prévention des crises alimentaires est amélioré et adapté	3.2.1 : Adapter le dispositif de prévention et gestion des crises à l'évolution du contexte et des facteurs de risque alimentaire
	3.3 : Des instruments régionaux d'appui à la capacité nationale de prévention/gestion des crises alimentaires et de réduction de la vulnérabilité des populations pauvres sont mis en œuvre	3.2.2 : Développer la capacité d'aide à la décision pour la prévention des crises au niveau communautaire et le ciblage des interventions
		3.3.1 : Concevoir un plan de contingence régional
		3.3.2 : Renforcer les stocks nationaux et constituer le stock régional de sécurité alimentaire
		3.3.3 : Appuyer les initiatives nationales « innovantes » de filets sociaux de sécurité
		3.3.4 : Harmoniser les méthodologies d'évaluation des impacts des filets sociaux et soutien aux évaluations dans une perspective de capitalisation régionale



5. Evaluation des coûts : A) présentation globale

Activités (861 millions USD)	Objectifs spécifiques	Résultats attendus (formulation abrégée)
	n°1 « Promotion des produits stratégiques pour la souveraineté alimentaire » (399 millions USD)	1.1 : Systèmes de production et filières riz, maïs et manioc (247 millions USD)
		1.2 : Systèmes d'élevage et filières filières bétail, viande et lait (92)
		1.3 : Politique et stratégies de gestion durable des ressources halieutiques (60)
	n°2 « Promotion d'un environnement global favorable au développement agricole régional » (282,8 millions USD)	2.1 : Environnement commercial des filières agro-alimentaires (95,4)
		2.2. : Mécanismes d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques. Gestion intégrée des ressources partagées (64,5)
		2.3 : Système d'information et d'aide à la décision (AGRIS) (63,9)
		2.4: Renforcement des capacités (59)
	n°3 « Réduction de la vulnérabilité alimentaire et promotion de l'accès durable à l'alimentation » (179,2 millions USD)	3.1 : Cadre harmonisé d'analyse de la vulnérabilité (12,3)
		3.2 : Dispositif de suivi de la vulnérabilité et de prévention des crises alimentaires (53,5)
		3.3. Instruments régionaux de prévention / gestion des crises alimentaires et de réduction de la vulnérabilité (113,4)
Piloteage, mécanisme de financement et dispositif de suivi-évaluation (40 millions USD)		



5. Evaluation des coûts : B) détail par activités

Objectifs spécifiques	Résultats attendus (formulation abrégée)	Principales activités
O.S. n°1 (399)	1.1 : Systèmes de production et filières riz, maïs et manioc (247)	Modernisation des exploitations et intensification durable de la production (222). Renforcement de l'irrigation (5). Structuration des filières (10). Transformation et valorisation des produits (10).
	1.2 : Systèmes d'élevage et filières filières bétail, viande et lait (92)	Promotion des filières (20). Renforcement de la mobilité transnationale et prévention des conflits (52). Structuration des filières (20).
	1.3 : Politique et stratégies de gestion durable des ressources halieutiques (60)	Mise en cohérence des stratégies de gestion du secteur de la pêche (10). Gestion durable des ressources halieutiques (50).
O.S. n°2 (282,8)	2.1 : Environnement commercial des filières agro-alimentaires (95,4)	Promotion du commerce intra-régional (59,8). Développement des infrastructures de commerce (29). Mise en place d'instruments aux frontières (6,6).
	2.2 : Mécanismes d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques. Gestion intégrée des ressources partagées (64,5)	Renforcement de la recherche agricole (33). Renforcement des capacités de gestion intégrée des ressources naturelles partagées (18). Mise en place de mécanismes assurantiels (13,5).
	2.3 : Système d'information et d'aide à la décision (AGRI) (63,9)	Suivi de l'environnement écologique et macroéconomique (35). Suivi des systèmes productifs et de la situation alimentaire et nutritionnelle (23). Suivi des échanges régionaux (5,9).
	2.4: Renforcement des capacités (59)	Renforcement des capacités des institutions de recherche et de formation (28) et des capacités des organisations socioprofessionnelles (31).
O.S. n°3 (179,2)	3.1 : Cadre harmonisé d'analyse de la vulnérabilité (12,3)	Définition d'une approche commune : analyse et instruments (12,3).
	3.2 : Dispositif de suivi de la vulnérabilité et de prévention des crises alimentaires (53,5)	Adaptation du dispositif de prévention et gestion des crises à l'évolution du contexte (20,5). Développement des capacités d'aide à la décision (33).
	3.3. Instruments régionaux de prévention / gestion des crises alimentaires et de réduction de la vulnérabilité (113,4)	Conception du plan de contingence régional (3,6). Renforcement des stocks nationaux et constitution du stock régional (57,1). Appui aux initiatives nationales innovantes de filets sociaux (50,1). Harmonisation des méthodes d'évaluation des filets sociaux (2).



5. Evaluation des coûts et plan de financement (suite)

- Budget total sur 5 ans = 900 millions USD
- La ligne « Pilotage, mécanisme de financement et dispositif de S&E » comprend principalement:
 - Le coût de mise en place et de fonctionnement de l'agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation,
 - Le renforcement du DAERE (Commission CEDEAO),
 - La mise en place et le fonctionnement des comités,
 - La création et le fonctionnement du mécanisme financier,
 - Les appuis aux acteurs régionaux.



5. Evaluation des coûts et plan de financement : les ressources

- Le financement du plan combine:
 - **Les ressources internes de la CEDEAO:**
 - Contribution de la Commission: 150 millions sur les cinq ans soit 16 % du coût global;
 - Contribution des acteurs (producteurs, opérateurs privés): non évaluée
 - Contribution du secteur bancaire: sous forme de lignes de crédit aux opérateurs et OP, non intégrées dans l'évaluation des besoins
 - **Les ressources externes:** 750 millions, à mobiliser au niveau:
 - Des agences d'aide bi et multilatérales ;
 - Des fondations privées;
- A l'heure actuelle, la Commission a déjà commencé à mobiliser sa propre contribution – Certains partenaires se sont annoncés: **le gap de financement** doit être estimé!



6. Analyse économique et financière : le cas des subventions à l'achat d'engrais

- Si le ciblage de la subvention est efficace (concentration sur les agriculteurs n'utilisant pas d'engrais jusqu'à présent), les effets estimés sont :
 - En 5 ans, augmentation de la production de maïs + manioc + riz de 38%.
 - En 5 ans, augmentation de la production de riz de 118%.
 - En 5 ans, baisse de 10% du prix de vente au détail des engrais (hors subvention) en raison de l'élargissement et d'un meilleur fonctionnement du marché.



7. Le mécanisme de mise en œuvre

- Dans cette partie, il est nécessaire de considérer :
 - (i) l'orientation et le pilotage de la politique ;
 - (ii) la mise en œuvre des instruments de politique
 - (iii) la mise en œuvre des programmes ;
 - (iii) le financement.



7. Le mécanisme de mise en œuvre : A) L'orientation et le pilotage de la politique

- La gouvernance et le pilotage de l'ECOWAP/PDDAA:
 - *Une question centrale en raison:*
 - *De la multiplicité des acteurs*
 - *Des relations du secteur agricole avec les autres secteurs de l'économie*
- L'ECOWAP/PDDAA,
 - *Prévoit quatre institutions :*
 - Le Comité Consultatif pour l'Agriculture et l'Alimentation
 - Le Comité Inter-Départements pour l'Agriculture et l'Alimentation
 - L'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
 - Le Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation



7. Le mécanisme de mise en œuvre : B) La mise en œuvre des instruments de politique

Dans ce domaine, il faut distinguer :

- **La cohérence des politiques sectorielles** qui impactent le secteur agricole : elle sera obtenue par la mise en place d'une instance transversale au sein de la Commission pour gérer les politiques sectorielles (macroéconomie, commerce, agriculture) : **Le Comité inter-départements pour l'Agriculture et l'Alimentation**
- **L'exercice des fonctions politiques ou « régaliennes »** (Ex. : les concertations, la réglementation, l'édiction des normes, etc.) :
 - Ces fonctions échoient directement à la Commission via le DAERE .



7. Le mécanisme de mise en œuvre : C) La mise en œuvre des programmes

- La mise en œuvre des programmes comprendra :
 - La mise en place d'une Agence technique au sein de la Commission: l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation bénéficiant de l'autonomie de gestion administrative et financière. La Commission lui délègue la maîtrise d'ouvrage ;
 - La contractualisation avec les institutions et organismes techniques spécialisés:
 - Valorisation des compétences et savoirs faire régionaux
 - Modalités: gré à gré, appel d'offres, appel à proposition
 - La contractualisation avec les Etats membres et/ou des groupes d'Etats membres (Ex. : programmes de subventions aux intrants)
 - Contractualisation avec les opérateurs et le secteur bancaire (Ex.: les semenciers, les sociétés de gestion des stocks de sécurité, etc)



7. Le mécanisme de mise en œuvre : D) Le financement

- **Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation (ECOWADF) :**
 - Logé dans une institution financière (BIDC) ;
 - Offrant toute les garanties nécessaires à la mutualisation la plus large des ressources financières allouées par les différents contributeurs (coordination des financements, leadership CEDEAO);
 - Instruments d'opérationnalisation du Fonds à soumettre aux autorités de la CEDEAO
- **Quatre guichets thématiques** / besoins du plan régional
 - Le guichet « Appui à l'intégration agricole régionale »
 - Le guichet « Appui à la sécurité alimentaire »
 - Le guichet « Appui à l'innovation et au renforcement des capacités »
 - Le guichet « Appui au cadre politique, institutionnel et réglementaire régional »



7. Le mécanisme de mise en œuvre : D) Le financement (suite)

- Les instruments :
 - **Les subventions :**
 - Financer les programmes d'investissements immatériels : ;
 - Financer ou cofinancer des investissements matériels : ;
 - Cofinancer des politiques ou programmes nationaux de subventions aux intrants, équipements de production et de transformation ;
 - Promouvoir les innovations et financer les programmes de renforcement des capacités

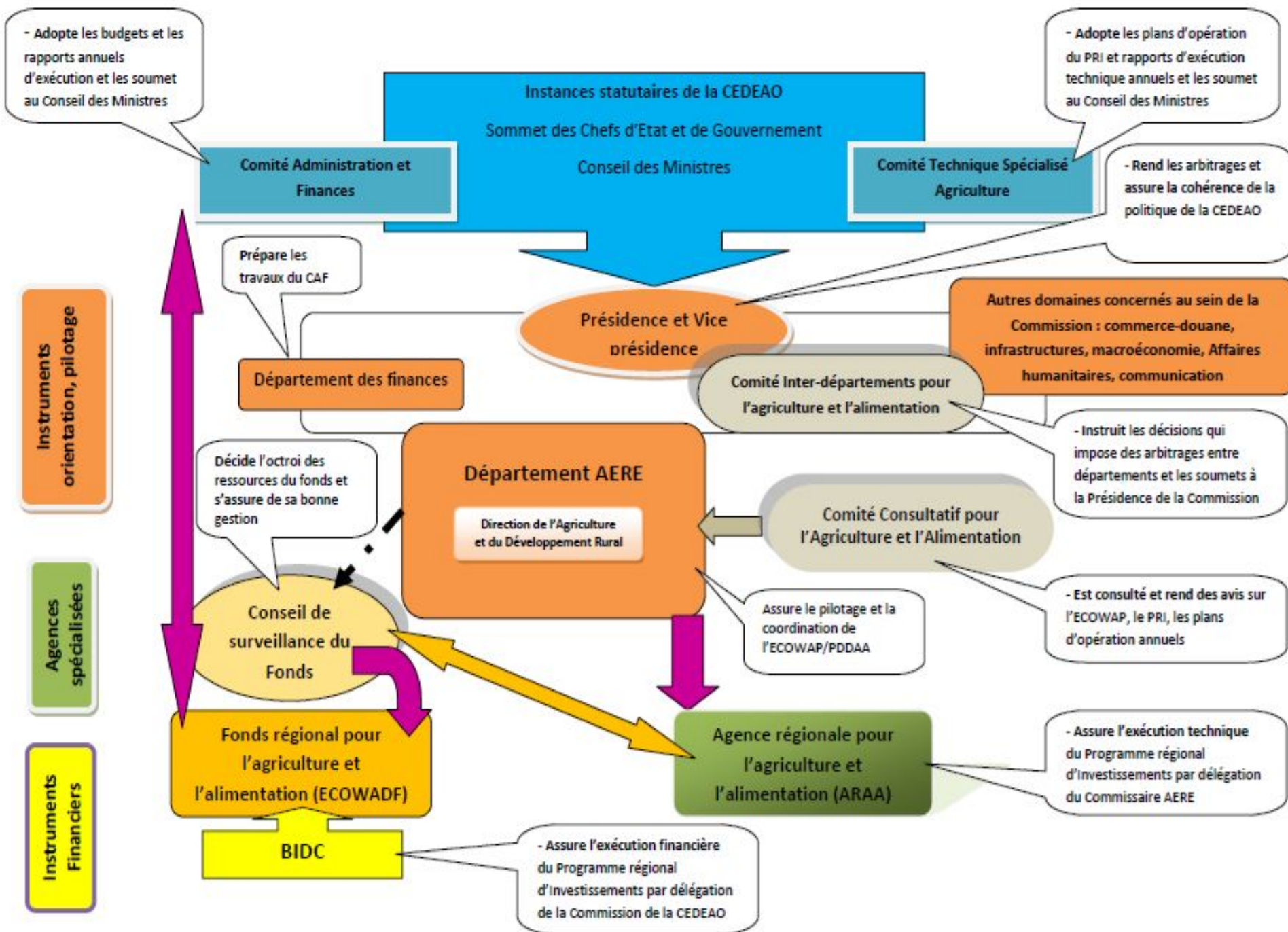


7. Le mécanisme de mise en œuvre : D) Le financement (suite)

- Les instruments:
 - La bonification des taux d'intérêts : pour réduire le coût du crédit dans différents domaines, notamment l'approvisionnement en intrants et en équipements pour la production et la transformation, ainsi que la commercialisation.
 - La garantie des prêts : cet outil est destiné à assumer une part du risque encouru par les établissements bancaires pour faciliter leur investissement dans le financement de l'agriculture.
 - Les prêts : cet outil ne figure pas en tant que tel dans l'architecture du dispositif de financement. Les lignes de crédit sont ouvertes par les banques commerciales et/ou les banques de développement. Le fonds régional n'intervient que pour fournir des cautions ou des bonifications d'intérêts.



Aperçu du schéma institutionnel





8. Les synergies entre les programmes

La synergie est traitée à trois niveaux:

a) **Entre les trois programmes mobilisateurs au sein du plan régional d'investissement:**

Cohérence et complémentarité des trois programmes mobilisateurs:
le 1^{er} centré sur la production agricole, le 2^{ème} sur l'environnement commercial, institutionnel et informationnel des acteurs du secteur et le 3^{ème} sur l'accès à l'alimentation des plus vulnérables .



8. Les synergies entre les programmes

b) Entre les programmes nationaux et le plan régional d'investissement :

- Sélection des priorités du régional sur la base des principes directeurs: subsidiarité, complémentarité, économie d'échelle, etc.
- Principales innovations :
 - les programmes de cofinancements avec les Etats membres pour les engrais et les équipements
 - Les appuis aux systèmes d'information et d'aide à la décision.



8. Les synergies entre les programmes

- c) **Entre les politiques sectorielles au sein de la Commission:** cf. mise en place du Comité Inter-départements ;

Enjeux principaux :

- Adaptation du TEC et des mesures de sauvegarde;
- Mise en œuvre effective du marché intérieur unique;
- Normes sur les intrants et sur les produits alimentaires.



9. Implications pour les politiques publiques régionales

- Pour atteindre les objectifs de l'ECOWAP, le plan régional combine, pour chaque programme mobilisateur :
 - Des investissements (matériels et immatériels);
 - Des réformes de politique publique : législation ; mise en place d'outils d'incitation, de gestion et de régulation du secteur agricole.
- Objectifs des mesures de politique :
 - Favoriser l'accès aux intrants (intensification)
 - Stabiliser les prix des produits (régulation des marchés)
 - Garantir l'accès des plus faibles à un minimum vital (filets de sécurité ciblés)



9. Implications pour les politiques publiques régionales

1) Les mesures visant l'intensification :

Mesures régionales exclusives: (i) Politique fiscale et tarifaire sur les intrants importés à taux minimum, (ii) Législation communautaire et réglementation de la profession de distributeur d'intrants.

Mesures partagées régionales et nationales: (i) subventions intrants et équipements, (ii) Promotion des réseaux de distribution d'intrants, (iii) Facilitation (bonification) du crédit intrants.



9. Implications pour les politiques publiques régionales

2) Les mesures portant sur la régulation des marchés agricoles

- Adaptation de la fiscalité de porte (droits de douanes et mesures de sauvegarde - TEC)
- Fonctionnement du marché intérieur, (structuration des acteurs, levée des entraves non tarifaires)
- Normalisation technique des produits



9. Implications pour les politiques publiques régionales

3) Les politiques et les mesures en faveur des populations vulnérables :

- Mise en place du stock régional de sécurité alimentaire en appui aux stocks nationaux (réseau de stocks nationaux – Finance??? – étude en cours de finalisation sur la question)
- Cofinancement des programmes nationaux de filets de sécurité alimentaire.



10. Mesures de sauvegarde et d'accompagnement

- L'obtention des résultats attendus du plan régional d'investissement dépendra, entre autres facteurs, de l'effectivité de certaines politiques régionales, en particulier :
 - L'évolution du tarif extérieur commun (recatégorisation des produits en lien avec l'instauration d'une 5ème bande tarifaire);
 - L'harmonisation des politiques fiscales nationales (TVA, ...) ;
 - L'harmonisation du droit des affaires.



11- Evaluation institutionnelle

- **Un cadre institutionnel régional marqué par:**
 - **L'existence de nombreuses institutions de coopération technique** : CILSS et ses structures spécialisées, CORAF, Centre Africain pour le Riz, ICRISAT, la CMA/AOC, les Autorités de gestion des bassins fluviaux, l'IITA, l'IFDC, etc.
 - **La montée en puissance des organisations socioprofessionnelles, des exploitations privées et de la société civile** - (ROPPEA, UOFA, COFENABVI, PAN, AFAN, etc..)
 - **Une collaboration de plus en plus forte entre tous les acteurs** dans la définition, la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques publiques tant au niveau national que régional.



12. Le suivi-évaluation

- **Conception en cours du mécanisme :**
 - En lien avec le mécanisme conçu à l'échelle continentale (NEPAD);
 - Nécessité d'articuler le mécanisme régional avec les mécanismes élaborés dans les Etats membres;
- **Finalités:**
 - Outil de pilotage de la politique (ECOWAP) et du plan régional d'investissement ;
 - Outil de suivi de la mise en œuvre;
 - Outil d'évaluation des impacts.
- **Préalable** à sa mise en œuvre: fonctionnalité du système AGRIS



REALISATIONS ET ACTIONS EN COURS

(A ce jour décembre 2010)





Au niveau des Etats membres

- Programmes et plans nationaux d'investissements agricoles (14/15)
- Formation des Formateurs sur la GIFS
- Formation en Gestion des subventions d'intrants
- Assistance technique et Formation en Planification stratégique et modélisation



Au niveau régional

- Stratégie régional de développement des engrais en Afrique de l'ouest
- Programmes et plans régionaux d'investissements agricoles (2010/2015)
- Programme régional biosécurité
- Plan d'action biotechnologie
- Plan d'action de lutte coordonnée sur la mouche des fruits
- Programme régional de sécurité alimentaire (AFD) – en cours
- West africa Agribusiness and Trade and Promotion program (ATP/USAID)
- Programme APE/volet Agriculture: TEC CEDEAO/OMC
- Organisation de business forum (Diz en 2000 et 2010)



Niveau régional (suite)

- Projet « Marché Régional des Intrants » (MIR Plus) - DGIS-IFDC – **fin en 2013**
- Programme de renforcement des capacités en Agro-entreprises – en cours (objectifs: 200 jeunes - 35 ans maxi / an pendant 5 ans. **(2011-2015)**: partenariat ciblé avec le Centre Songhaï, reconnu centre d'excellence **CEDEAO + ROPPA!!**
- Projet de réhabilitation des zones libérées de l'Onchocercose – **en fin de phase**
- Projets régional sur la facilité alimentaire – avec l'EU/FIDA – lancé à Dakar Novembre 2010 – **Fin en 2011**
- Projet régional de lutte contre la grippe aviaire
- Projet UA/IBAR-PAN-SPSO – volet CEDEAO
- Programme structuration des filières (Intrants, filières,...)



Au niveau réglementaire

« TOP 1!!»: Protocole sur libre circulation des biens et des personnes

- Règlement sur les Pesticides - **adopté**
- Règlement sur les Semences - **adopté**
- Règlement sur la sécurité sanitaire des végétaux, animaux et aliments – **adopté**
- Certification régional de transhumance – **adopté** / Code harmonisé sur le pastoralisme et la transhumance – **en cours**
- Règlement sur la sécurité sanitaires des végétaux, animaux et aliments – **adopté**
- Règlement sur les engrais: **en cours – objectif 2011: adoption**
- **Note de cadrage sur l'Interprofession régionale**
- Charte sur l'aide alimentaire en Afrique de l'ouest – **en cours**
- Code harmonisé sur le foncier en Afrique de l'ouest– **en cours**



En termes de mécanismes

- Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation – **en cours**
- Conférence Régional sur la promotion et les opportunités d'échange sur les produits agricoles: CORPAO (chaque année) – avec le CILSS et le CSAO
- www.ecobiz.ecowas.int : favoriser les échanges (tout produit) entre opérateurs dans l'espace communautaire CEDEAO
- www.africafertilizer.com: information sur les engrais en Afrique (partenaire IFDC – www.ifdc.org)
- Favoriser le commerce des produits agricoles dans l'espace CEDEAO – **en cours (Esugu!!)**
- AGRIS: système d'information régionale agricole – **en cours**
- Animation de forum électronique



CONCLUSION





- Vision de la CEDEAO des peuples: volonté des Chefs d'Etats de la CEDEAO
- Engagement important des partenaires – Volontarisme affiché
- Environnement réglementaire favorable et en amélioration continue
- Possibilité de développer des « Partenariats public – privés » dans le secteurs agricoles
- Leadership nécessaire de tous les acteurs (politiques, privés, etc.) pour stimuler la puissance publique en vue d'exploiter l'énergie active de la frange JEUNE de notre communauté pour escompter une REVOLUTION dans l'agroalimentaire





Au nom de S.E le Commissaire AERE, OUSSEINI SALIFOU et
du Directeur Agriculture , Dr RUI SILVA!!

**Je vous remercie pour votre
aimable attention**

Vive la CEDEAO des peuples!